

Le Drame de Baabda

ET L'EXIL EN CORSE DES DÉPUTÉS LIBANAIS
QUI AVAIENT VOTÉ POUR FAYÇAL

LA GRANDE popularité de Fayçal et le succès de sa politique dans le cœur des Syriens et des Irakiens, mais aussi des Libanais comme nous allons le voir, avaient hâté sa perte aux yeux de la puissance mandataire. Par une ironie des choses de la politique en Orient : **les Arabes n'avaient finalement combattu le Calife de l'Islam** et participé à la Grande Guerre auprès des Européens contre leurs frères de religion, que **pour voir ensuite les grandes puissances chrétiennes se partager leurs territoires**. Quelle leçon d'histoire pour les Arabes d'aujourd'hui !

Pour Gouraud cependant, force de frappe emblématique des clubs coloniaux de son temps, tout rentrait ainsi dans l'ordre des choses établies et s'accordait à l'esprit et à la lettre du droit international institué à San Remo par la Ligue des Nations. **La Syrie n'est-elle pas une terre française**, et n'appartenait-elle pas de droit à la France **au même titre séculaire et historique que l'Alsace et la**

Lorraine ? Aucun Bédouin d'Arabie par exemple (Fayçal n'était pas Syrien, d'où la critique de certains milieux français) ne pourrait y toucher sans son aval ! Mais qu'est-ce qui avait vraiment mis le feu aux poudres entre Gouraud et les nationalistes Syriens et condamné à l'échec et à l'exil **la plus belle démocratie du monde arabe** ?

C'est que précisément, depuis le mois de juin, dans un télégramme adressé au haut-commissaire, **Alexandre Millerand**¹, le nouveau président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, avait donné pleine liberté d'action sur le terrain à Gouraud. **Ce dernier avait mission « de réduire à tout prix la rébellion syrienne »**. Mais Henri Gouraud avait d'autres raisons d'agir de la sorte contre les « prétentions et les aspirations unitaires » de l'émir Fayçal. Outre le recul des troupes françaises en Cilicie et la menace des kémalistes sur le point de porter secours aux Chérifiens au nom de l'Islam, quatre jours seulement avant l'ultimatum adressé à Fayçal, le 10 juillet 1920, **une tragédie vint chambouler la politique arabe de San Remo et totalement déstabiliser les plans du général**, de même qu'elle avait secoué les assises administratives du Mont-Liban – hâtant ainsi l'occupation militaire de la zone arabe par Gouraud.

Quelles ne furent sa surprise et sa colère, en effet, lorsqu'un informateur vint lui rapporter que **le Conseil administratif du Mont-Liban avait voté, par un coup de théâtre inattendu, en faveur de la Syrie du roi**

1. Dès le 20 janvier 1920, A. Millerand avait succédé à Georges Clemenceau qui s'était retiré de la vie politique sans avoir conclu les négociations avec l'émir Feysal.

Fayçal, refusant par là toute adhésion au mandat français. Tout allait être perdu pour Gouraud ! Le Conseil libanais de Baabda¹ représentait les six communautés principales de la Montagne et ses environs : maronite et druze, grecque orthodoxe, grecque catholique, sunnite et chiite. Des treize membres composant le Conseil administratif de Baabda, assemblée en vigueur depuis le Protocole de 1864... un des conseillers était alors absent. Des douze députés restants, « huit d'entre eux avaient nuitamment pris la route de Damas pour aller prêter hommage à l'émir Fayçal ». Ils voulaient joindre leur sort à celui de la Syrie, et se rendre à Paris avec Fayçal pour appuyer la politique panarabe des Syriens devant la Conférence... Parmi ces huit conseillers qui avaient voté pour Fayçal, **le frère même du patriarche maronite, Mgr Élias Howayek : Saadallah Howayek !** On ne pouvait porter une plus dure estocade à la politique séparatiste du patriarche et à **l'il-légitimité de ses réclamations** à la Conférence de la Paix. « Un coup dangereux » pour la puissance mandataire et les milieux coloniaux français, selon les propres termes de Gouraud dans un de ses rapports officiels présentés à Alexandre Millerand : « que nous avons été assez heureux pour parer à temps », lui écrit-il à chaud, deux jours plus tard, dans son télégramme du 12 juillet 1920. Voilà tout le drame : **cette contradiction éclatante soulignée par les deux frères Howayek**, entre les revendications des uns et le démenti de la réalité libano-syrienne.

« Prévenu à temps par un indicateur, poursuit Gouraud, j'ai pu faire arrêter, le dix juillet au soir, par le

1. Siègne du gouvernement et du Conseil administratif du Mont-Liban depuis le régime du moutassarifat.

poste de Sénégalais d'Aïn-Sofar, huit des douze membres du Conseil administratif du Liban. **Ils se rendaient clandestinement à Damas pour prêter hommage à Fayçal, disposé à reconnaître le Grand Liban pourvu que le mandat de la France soit répudié.** » Leur but, avouait Gouraud, encore tout secoué par ces révélations, était de se joindre à la nouvelle délégation de l'émir Fayçal, afin de **réclamer à la Conférence de la Paix le ralliement du Grand-Liban au Royaume arabe de Damas...** un Grand Liban autonome incorporé dans la Syrie, avec Fayçal pour roi. Et toujours selon Henri Gouraud :

« Avec l'émir Fayçal sans doute, les huit conseillers devaient s'embarquer à Caïffa pour l'Europe après avoir télégraphié à Mgr Abdallah Khoury [qui présidait alors la troisième délégation libanaise] que sa mission était terminée, puis venir **présenter à la Conférence leur demande de reconnaissance d'un Grand Liban incorporé dans la Syrie**, dont l'émir Fayçal serait roi. »

Contrairement à ce qu'avait prétendu Mgr Howayek à la Conférence, **le Conseil libanais rejetait le mandat institué par la Ligue des Nations, voulait Fayçal, et avait choisi le gouvernement de Damas par un vote à la majorité absolue** – exactement par 8/13 des voix si on y inclut le chef du Conseil qui présidait le Parlement, composé alors de 12 membres. Tout comme Beyrouth, Tripoli et Sidon, qui refusaient leur rattachement au Grand-Liban projeté par le patriarche, et ont manifesté leur désir d'union avec Damas : **la majeure partie des communautés maronites et druzes du Mont-Liban souhaitait faire partie de la Syrie de Fayçal !** Toujours est-il que le général Gouraud fit arrêter les huit membres du Conseil (les uns pour « être déportés administrativement », les

autres pour « être jugés par le conseil de guerre » comme il le fait savoir à Millerand). Et le Conseil administratif de Baabda, Assemblée qui remontait au régime ottoman, fut dissous par ordre du haut-commissaire. Enfin par une décision du tribunal militaire, **les huit « traîtres à la cause libanaise » furent exilés en Corse**. Personne ne sut rien de ce qui leur advint par la suite. Ont-ils été relâchés, pendus, fusillés ? Aucun historien n'en parle, **à peine frôlent-ils cet incident, un incident qui a pourtant changé le cours de l'histoire libanaise** : on dirait un sujet tabou ! Seul Hussein Ibn Ali, le chérif de la Mecque, se plaignit dans une lettre à la Ligue des Nations contre ces agissements de la France en Syrie, et qui bousculaient les valeurs politiques et citoyennes proclamées par la Société des Nations, allant à l'encontre du droit sacré des peuples à l'autodétermination. Et Hussein demanda l'ouverture d'une enquête afin que les députés soient relâchés :

« L'arrestation par les autorités françaises des membres du Conseil administratif libanais **élus légalement par le peuple** ainsi que leur emprisonnement et leur renvoi devant un conseil de guerre, est **une injure à toute justice et au droit des gens**. Votre Ligue, par son règlement, est aujourd'hui seul garant du droit et de la liberté des individus comme des nations. À ce titre, je demande à votre honorable Ligue d'intervenir auprès du gouvernement français afin de **relâcher les députés libanais qui ont pris leur décision en pleine liberté de leur droit**. Je demande, dans le cas où la Conférence jugera utile de recourir à une enquête, que la commission qui en sera chargée soit interalliée. Je refuse à croire, comme les autres, que des membres **aussi honorables et aussi probes que Monsieur Saadallah Howayek et ses compagnons** puissent être une minute l'objet de l'inculpation

qu'on leur adresse. La Ligue est moralement responsable de cette injustice et j'ai confiance qu'elle prendra en considération ma juste demande. »

Ce sera **Sir Winston Churchill** (devenu ministre des Colonies) qui, quelques mois plus tard, demandera à Fayçal au nom de son gouvernement – lequel avait entre temps obtenu un double mandat sur la Palestine et la Mésopotamie, d'où allaient naître, on l'a vu, l'**Irak** et la **Jordanie** actuels, ainsi que la **Palestine** et le futur État si controversé d'**Israël** – « de bien vouloir mettre fin à son exil en Italie, et d'accepter, au nom du Gouvernement britannique et de l'Irak, la couronne que lui offrait le peuple irakien, les notables et les dignitaires du pays ».

Ainsi **l'émir Fayçal el-Hâchimi**, fils du chérif Hussein de la Mecque, fut-il intronisé pour la seconde fois en 1921, et devint **le premier roi d'Irak sous le nom de « Fayçal I^{er} »**.

De ce rêve brisé de Fayçal à Damas allait enfin naître, au cœur de la Syrie en ébullition, **le Liban actuel et la désastreuse situation de chaos, de violences confessionnelles et de guerres civiles** que nous vivons jusqu'à nos jours au Moyen et au Proche-Orient.

Un autre des fils de Hussein Ibn Ali, **l'émir Abdallah**, d'un an le frère aîné de Fayçal, montera en cette même année sur le trône de **l'émirat de Transjordanie**, alors sous protectorat britannique. En 1946, il sera couronné roi de l'actuel **Royaume de Jordanie**... où les Hâchémites règnent encore, représentés par **le roi Abdallah II**.

Fayçal I^{er} d'Irak et le Dinar

DANS UN des nombreux romans que nous ont laissés ces années d'après-guerre, intitulé « Mémoires d'un Dinar », **le jeune roi Fayçal el-Hâchimi fait figure de souverain idéal**. On est réjoui, et presque surpris de voir qu'il est cité, à chaque fois que l'histoire croise son chemin, sur un ton de **grande vénération** par le narrateur. Surpris, car peu de politiciens de cette époque ont réussi à échapper à la critique sévère de cet observateur hors du commun. Ce dernier est un Dinar d'or¹ !

Un Dinar d'or un peu particulier, il est vrai...

1. Dans cet extraordinaire roman politico-social du XX^e siècle, l'auteur a choisi de nous narrer ses idées et ses pensées à travers le témoignage d'un Dinar d'or, l'or étant de tout temps, dit-il : « le bourreau délicieux du genre humain ».

Il voit tout, entend tout, et pénètre tout avec une **prescience presque prophétique**, mais à sa grande déception, il n'a aucune action directe sur les choses et les objets qui constituent son quotidien. Encore moins sur les humains qui, pourtant, l'adorent à l'égal d'un dieu. Quand il parle, personne ne l'entend... sourds, tous les humains sont sourds au volcan d'idées qui dorment dans ses molécules d'or, riches de bouleversements futurs. Il nous relate à la première personne, et sous forme de mémoires et de souvenirs personnels, ces années de luttes et d'espoirs mouvementées d'après-guerre qui ont façonné, à coups de traités et d'ententes secrètes entre les grandes puissances, le Proche-Orient et la Mésopotamie après la chute des Empires de ce temps (celui des Tsars, les Empires centraux et l'Empire ottoman) : on y voit naître le Liban, la Syrie, la Palestine, la Jordanie et l'Irak...

Doué de prescience quasi divine, il passe de main en main, de pays en pays, souvent de règne en règne et raconte, au fil des pages qui nous font revivre ces années de guerres comme un film pris sur le vif, les péripéties extraordinaires de son odyssée sur la terre des hommes, depuis le moment de son extraction de la mine jusqu'au retour au sol natal. Épilogue final de toute destinée humaine, rappelant ce moment qui attend tous les moments :

« Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. »

Emporté vers ces années de folies par un récit au présent de l'indicatif et à la première personne du singulier, le lecteur se sent lui-même quasiment passer pour de vrai de main en main, entrer dans un nouveau coffre, et

changer successivement de cachette au hasard de son nouveau possesseur. Ici, voyager au milieu des requins et des monstres marins, là, visiter un volcan en éruption ; plus loin encore survoler les tranchées de la Première Guerre mondiale ; voler dans l'espace à bord des premiers avions de transport civil ; rencontrer les géants du siècle dernier : Gandhi, Churchill, Clemenceau, Wilson, et puis un jour, Benito Mussolini, Staline et Adolf Hitler... passant de la Première Guerre à la Seconde Guerre mondiale... Quand soudain, dit le Dinar, une chaleur étrange, effroyable, de provenance inconnue, envahit les abîmes de notre espace vital... « **Helmuth Hitler**, le fils bien-aimé du Führer, vient de lâcher ses milliers de bombes nucléaires sur la terre ! » Cette Terre des hommes dont il fut, lui le Dinar d'or, la rose et l'épine, le moyen et le but, le sang, l'âme et l'épine dorsale de la paix et de la guerre, du bien et du mal, le bourreau délicieux du genre humain, en un mot, **le dieu unique de cette extraordinaire boule bleue** : la demeure des hommes !

Un roman qui certes déconcertera le lecteur d'aujourd'hui, pour peu qu'il y songe que le roman qu'il tient entre ses mains (et publié en arabe au Liban en février 1946) a été écrit à quelques tours de cadran des premiers essais nucléaires des Américains à Alamo Gordo, au Nouveau-Mexique, le 16 juillet 1945.

Le hasard des jours avait un jour fait se rencontrer le Dinar et Sa Majesté le roi Fayçal dans la capitale légendaire du Califat abbasside. Avec quel ton de grande vénération il est alors cité par le Dinar :

« **Nous voilà maintenant à Bagdad**, dit-il, la ville légendaire de **Haroun el-Rachid**, Calife des Musulmans,

Émir des Croyants. L'accueil de **Sa Majesté le roi Fayçal** à l'audience, empreinte de simplicité, ne laissa pas de me surprendre. **Il vit à proximité de son peuple dont il est le père, le fils, et le frère. C'est un véritable démocrate !** Ce roi joint, à la grandeur de l'âme, les plus hautes qualités de l'esprit. Tous les cœurs de la nation lui sont acquis. Il circule librement parmi la population, sans qu'il lui soit nécessaire de s'entourer de gardes, parce qu'il ne connaît pas un ennemi dont il craint pour sa vie. **Elle est précieuse à tous les Arabes.**

Alors que Sa Majesté le roi d'Irak conversait avec mon propriétaire, un léger sourire relevait le coin de ses lèvres. Son beau visage, aux traits doux, fins et délicats rayonnait de je ne sais quelle noblesse pure. Je souhaitai alors ceindre l'un de ses doigts en m'offrant à lui. Oui, tous les êtres se courbent en présence de la noblesse, même ceux-là qui, par leur essence, sont fixés comme moi dans l'immobilité du destin¹. »

Enfin le narrateur ajoute ce mot d'adieu à la fin de son émouvant chapitre, vibrant de nostalgie arabe :

« Dieu te protège, roi des Arabes ! Que ta démocratie est magnifique ! Elle conquiert les cœurs du premier coup. »

1. De Dinar or qu'était le narrateur, il avait été transformé en une bague par l'un de ses anciens propriétaires : « Je fus déposé dans le creuset, où se fondit mon corps précieux. Martelé, malmené entre les mains du bijoutier, je subis des traitements étranges, des métamorphoses étonnantes; finalement je devins une bague merveilleuse. »

L'auteur de ces belles lignes du Dinar, le lecteur l'a sans doute deviné, n'est autre que **le Docteur Dahesh** en personne. **Celui-ci avait beaucoup aimé et admiré le roi Fayçal d'Irak.** Au moment où se déroulaient ces événements, qui devaient décider de l'avenir de ces pays, son père, revenu du front du Caucase, était sur son lit de mort, et lui, touchait à sa douzième année.

Toujours est-il que, invité à quitter la Syrie (après la défaite de l'armée chérifienne et l'entrée triomphale des troupes françaises dans l'ancienne capitale des Omeyyades), le jeune roi **Fayçal** adressa cette lettre mémorable à son vainqueur : **lettre que nous devons tous méditer**, car elle représente **l'une des pages les plus belles et douloureuses de cette épopée coloniale.** Une épopée fort rare dans l'histoire des Nations. Où ensemble l'Orient et l'Occident, leurs religions, leurs peuples, leurs cultures et leurs richesses intellectuelles et matérielles, étaient comme appelés par le destin à unir leurs forces et à cultiver leur unité, ainsi que deux fleuves mêlant leurs flots nourriciers... **Afin que vive l'entente cordiale entre les peuples, dans un avenir meilleur qui ne cesse de nous échapper !** Car dès que se lève un nom, une figure, un héros ou un réformateur comme Socrate, Jésus, Gandhi, Martin Luther King ou l'émir Fayçal d'Arabie, on les sacrifie, on les tue, on étouffe leur soleil, on fait avorter leur rêve au nom même de ce dont ils sont la plus belle représentation.

La lettre historique de Fayçal à Gouraud

[27 juillet 1920]

« Par lettre du 27 juillet, écrit Fayçal au Général Gouraud, M. le Colonel Toulat me communique une décision du gouvernement français **m’invitant à quitter Damas** et à partir demain à 5 h par train spécial.

J’ai l’honneur de vous déclarer que **je ne reconnais pas au gouvernement français le droit de m’enlever le titre qui m’a été confié par le congrès de la Paix** pour l’administration de la Zone Est, lors de l’occupation de la Syrie et de sa division en trois Zones. Titre qui a été **confirmé en date du 15 décembre 1919** par le fait de l’approbation de l’aide-mémoire de M. Lloyd George présenté à M. Clemenceau et à moi.

Je ne lui reconnais non plus aucune qualité pour m’enlever le titre que m’a confié le peuple syrien. **Il n’est que la force, toutefois, dont il puisse se prévaloir et qui, comme vous le savez, n’a pas de place dans le droit des gens.**

Quant à **l’entrée de vos troupes à Damas**, après un court combat avec la population et l’occupation militaire des départements publics, **ce sont des actes absolument contraires aux décisions du congrès de la Paix, notamment aux principes de la Ligue des Nations qui abolissent la guerre et prescrivent la solution des litiges par voie d’arbitrage.**

L'occupation de la Capitale est d'autant plus grave et injuste qu'elle a eu lieu au moment où les troupes syriennes étaient démobilisées, **conformément aux conditions de votre ultimatum du 14 courant**, que j'ai accepté en bloc, acceptation à laquelle vous m'avez répondu par lettre du 20 juillet, m'en exprimant votre satisfaction et me témoignant de votre sympathie pour le peuple syrien.

Dans le deuxième paragraphe de cette lettre, vous demandez, il est vrai, confirmation détaillée de l'acceptation de vos conditions – et non réponse d'acceptation – puisque celle-ci était déjà en vos mains. **Mais le retard de transmission de cette confirmation détaillée** (que j'ai déjà remise à votre officier de liaison, M. le Colonel Cousse, 6 heures avant l'expiration du délai), **ne peut pas justifier l'avance de vos troupes sur Damas**, surtout que je vous ai confirmé (12 heures avant l'expiration du délai), que **j'ai commencé effectivement l'exécution de vos conditions**, dont principalement la démobilisation de l'armée syrienne.

C'est de cette situation, qui montre à quel point j'ai poussé l'empressement à accepter, en son temps, vos conditions et ai commencé par les exécuter, que **vous avez tiré prétexte pour marcher sur mon pays** où le peu de soldats placés pour le maintien de l'ordre ont reçu vos troupes en alliés ; **le fait n'a pas empêché vos officiers de les prendre prisonniers de guerre, alors que l'état de guerre n'existait pas.**

Ici, j'ai l'honneur de vous rappeler aussi le contenu de votre lettre que vous m'avez envoyée par l'entremise

de mon ministre de l'Instruction publique, lettre par laquelle **vous reconnaissez que je ne saurais être tenu responsable** du retard apporté à la transmission de la dépêche détaillée ci-haut citée. Mais en même temps où vous faisiez cet aveu, **vous nous imposiez des conditions nouvelles auxquelles il m'était matériellement impossible de soumettre mon peuple.** Vous me placiez ainsi devant l'une des alternatives suivantes :

Ou bien acceptation de vos nouvelles conditions – alors la révolution aurait repris contre mon armée et mon gouvernement et vous aurait fourni **le prétexte d'intervenir et d'occuper Damas ;**

Ou bien rejet de vos conditions – et alors vos milliers de soldats, munis de tous les engins de destruction moderne, auraient vite fait de vaincre la population qui se portait contre eux – **ce qui aurait également abouti à l'occupation de Damas.**

Nous avons vu, par la suite, que c'est ce dernier cas qui s'est produit.

Si les nations d'aujourd'hui vivaient au temps du Moyen-Âge où la force seule faisait le droit et où l'épée seule tranchait les litiges, **votre conduite aurait été parfaitement conforme aux lois établies. Mais si la Grande Guerre que nous avons menée aux côtés des Alliés,** pour obtenir notre liberté et notre indépendance, a réellement atteint son but qui est **la consécration du droit par le droit et l'écrasement du militarisme,** si les principes du Congrès de la Paix – qui a proclamé **la liberté des peuples et le droit de se gouverner par eux-mêmes** – ne sont pas de vains mots, et **le pacte de la**

Société des Nations – qu’Alliés et ennemis ont signé – abolissant la guerre et l’asservissement des peuples, reste à l’honneur, **la force française** qui a occupé la Zone Est dont j’ai la direction **ne peut être considérée que comme un instrument d’oppression** et devra être traitée comme tel.

D’autre part, et enfin, **vos actes sont contraires à la convention Sykes-Picot** que les deux gouvernements français et anglais ont signée en 1916, aux traités conclus en fin 1915 entre le gouvernement anglais, d’une part, et S. M. le roi du Hedjaz, mon auguste père, de l’autre ; à **l’article 22 du pacte de la Société des Nations**, aux décisions de la **Conférence de San Remo**, aux **engagements pris envers moi par l’Angleterre**, au texte du **traité de Paix soumis à la Turquie**, aux conventions conclues entre l’ancien président du Conseil français, **M. Clemenceau et moi**, finalement **aux lois générales et à la morale internationale**.

Veillez agréer, Monsieur le Général, l’assurance de ma haute considération.¹

Fayçal »

Telles étaient les conditions sociales, militaires, économiques et diplomatiques au début du vingtième siècle, alors qu’on assistait en Europe centrale et orientale,

1. Collection Histoire par les Documents, VI : *L’Empire Ottoman, les Arabes et les Grandes Puissances 1914-1920* (Antoine Hokayem et Marie Claude Bittar – Les Éditions Universitaires du Liban, Beyrouth 1981).

parallèlement au Proche-Orient et en Asie Mineure, au remodelage des frontières et à l'émergence d'une foule d'États nouveaux détachés de l'Empire ottoman et des Empires centraux.

Mais revenons au Liban.

« Triomphe » du Confessionnalisme libanais

QU'EST-CE donc que le « Pacte national » qui en découla, ce honteux pacte de 1943 qui eut pour genèse un monde troublé en proie au chaos, et pour confirmation une « fraude commise par deux arrières pensées » ? Est-il né du suffrage universel de tous ceux dont il impliquait le destin ? Légitime ?! Que ne l'a-t-on alors versé dans la Constitution une fois l'indépendance libanaise acquise de fait ? Qui en eut d'abord l'idée ? La France coloniale ?! « **Kama takounou youwalla alaykoum** » (le peuple a le gouvernement qu'il mérite) nous enseignent l'Histoire et le Coran. A-t-il au moins servi les intérêts du Pays du Cèdre comme on l'a prétendu, une fois les troubles finis et « les circonstances qui l'imposaient » révolues ?

Si les **leaders maronites de l'extrême droite chrétienne** se considèrent à ce point Occidentaux et libéraux,

qu'ils nous disent où, dans l'Europe d'aujourd'hui, trouve-t-on encore un tel Occident féodal. En Occident, tous les citoyens sont soumis à la même loi de l'État. En Occident, nul ne peut être traîné en justice, saisi, questionné ou emprisonné que dans les cas clairement prévus par le Code pénal et civil. En Occident, « la Constitution est l'expression de la volonté générale de la Nation ». En Occident, les fonctions officielles au sein du gouvernement ne sont la propriété d'aucun dignitaire ou notable, et ne sont sujettes à aucune confession chrétienne ou musulmane : **ce sont des devoirs et non des droits !** En Occident, les ambitions personnelles du politicien ne prévalent pas sur l'unité nationale et s'arrêtent court là où commencent les intérêts du Peuple et des citoyens. **En Occident le gouvernement n'inquiète personne pour ses opinions religieuses et intellectuelles !** En Occident, les rôles d'État et les responsabilités publiques sont ouverts à tout le monde sans aucune autre distinction que celle des vertus et des talents des personnes qui demandent à les exercer ! En Occident, et notamment en France, pays qui a étonné le monde : la Révolution française a banni le féodalisme arbitraire et rétrograde qui sévit honteusement encore en Orient ! Enfin, en Occident, les prêtres et les prélats, les cheikhs et les rabbins ne se mêlent pas des choses de l'État, ils restent cantonnés à l'église, dans les couvents et les abbayes, qui dans sa mosquée, qui dans sa synagogue. Enfin encore, dans sa peur du spectre féodal, le peuple français qui donna l'exemple à toute l'Europe des plus hautes valeurs républicaines, a malheureusement décapité un roi innocent... dont la seule faute était probablement d'avoir eu « la malchance d'être né de sang royal ». Alors qu'ici – **je veux notamment parler de ce Liban rétrograde sunno-maronite accroché à son confessionnalisme comme un**

chien enragé à son os, – c’est l’inverse qui est de règle : de peur de perdre une parcelle du pouvoir, le Gouvernement a guillotiné tout un peuple, l’un au nom des droits historiques de la communauté maronite, l’autre au nom des droits sunnites du peuple syrien ! Quoi de cette horreur, quoi de cette absurdité sur laquelle se base encore notre système confessionnel libanais, et qui pérennise cette loi stupide que la première magistrature au Liban doit revenir de droit à la communauté maronite ! Au nom de quoi, quelle logique ? Quoi de cette **mentalité médiévale**, et quoi donc de **ce Pacte national qui sortit des ténèbres de Mayssaloun**, source inépuisable de rivalités confessionnelles et intestines entre les Chrétiens, les Musulmans et les Druzes... a-t-il rempli une seule fois ses promesses ?! **A-t-il lutté pour ou contre la démocratie enfin ?** Si vraiment oui, et que notre gouvernement a toujours représenté et soutenu la volonté de la majorité populaire, **pourquoi donc refuser pendant plus d’un demi-siècle à la population ses mille et une demandes de réformes politiques et sociales ?!** Comment, et au nom de quoi, au nom de quel Dieu, quel Coran, quel Évangile après que des dizaines de milliers de Libanais en furent victimes – et que bien d’autres risquent de l’être encore – peut-on donner un nom si sacré à une chose si horrible et ridicule ? Que dis-je, criminelle !

Je cède la parole à un article de presse qui a attiré mon attention sur **le confessionnalisme libanais – que nous devons abolir ou mourir ensemble** – qui ronge notre système politique depuis 1943.

« Pour que le Liban ne soit plus une patrie éternellement précaire, minée par une machine infernale à répétition, a écrit encore récemment M. Yasser Hawary dans la

revue mensuelle *Arabies*, **il doit impérativement se débarrasser de ses vieux oripeaux dégradants, de ce carcan confessionnaliste mutilant.** Une révolution simultanée des institutions et des esprits s'impose, sans oublier la refonte et l'unification de l'enseignement de l'histoire. **Les députés ne doivent plus servir leur communauté ou leur famille, mais la nation.** Les partis ne doivent plus être l'émanation de chefs de clan, mais les promoteurs de projets de société. »

« N'en déplaise à ses concepteurs, écrivait déjà en juin 1994 le rédacteur en chef du mensuel qu'on vient de citer, n'en déplaise à ses concepteurs, à ses parrains et à ses admirateurs, c'est **le système politique libanais lui-même, instauré en 1943**, qui provoque ces crises à répétitions, ces conflagrations en série. »

M. Hawary, inlassable chevalier du sens commun en politique, ne faisait qu'écrire tout haut ce que personne, hormis une poignée de politiciens libanais, n'ose, encore aujourd'hui, suggérer tout bas. Même des gens hautement éduqués comme **M. Ghassan Tuéni**¹, que je cite ici en exemple, et pour qui le Pacte national de 1943 est un principe sacro-saint auquel nul ne doit toucher à l'égal des Dix Commandements de Moïse !

« **La tare congénitale de ce système**, écrit encore M. Yasser Hawary, c'est cette compétition permanente, cette **rivalité implacable** entre tribus, entre féodalistes, entre régions et **surtout entre confessions** que le Pacte

1. Ancien ministre et ambassadeur du Liban à l'ONU, directeur du journal libanais à grand tirage *Al-Nahar*.

national a consacrées et renforcées, **au détriment de la cohésion nationale**. Pour désigner ou élire les décideurs politiques comme les plus humbles serviteurs de l'État, ce ne sont ni la compétence ni le dévouement au bien public qui priment », se plaint-il encore à juste titre, « mais l'appartenance à telle coterie, et surtout à telle communauté religieuse ».

À l'origine, ajoute-t-il à propos de cette coutume odieuse qui sévit encore chez nous :

« À l'origine, ce **partage méticuleux du gâteau politique et administratif** entre confessions concurrentes et rivales, apparaissait comme **un moindre mal, une nécessité provisoire**, appelée à être dépassée, transcendée. Après tout, le système [confessionnel] résultait d'une **entente verbale**, d'une coutume, et **non d'un texte constitutionnel**.

Rien n'empêchait une telle pratique de tomber en désuétude, au fur et à mesure que la conscience nationale et le patriotisme libanais s'affirmaient.

Mais, **mis au service d'élites cupides, uniquement soucieuses de leurs intérêts à court terme**, le dispositif s'est perpétué, figé. Il est devenu générateur, **multiplicateur de peurs et de rancœurs** : clans et communautés privilégiés semblent condamnés à s'accrocher à leurs acquis, à les défendre bec et ongles... **Équilibre précaire sans cesse remis en cause**. Esprit de caste, querelles de chapelles, jalousies, antagonismes, tensions récurrentes qui poussent les uns et les autres à **solliciter l'intervention des forces extérieures** pour protéger ou améliorer leur statut. »

Quoi qu'il en soit, l'embryon de ce Pacte national mort-né, vieux du temps où le Mont-Liban était encore ingouvernable, imposé alors par les circonstances politiques, les mentalités locales et les modifications territoriales, ce Pacte qui consacrait le système confessionnel au Liban a fini par se cristalliser en une *entente verbale* conclue entre un dirigeant maronite (**Béchara el-Khoury**) et un dirigeant sunnite (**Riad el-Solh**). Puis, finalement, entre les deux communautés maronite et sunnite.

Entente qu'on peut formuler de la sorte :

« Attendu que la majorité démocratique, la loi du nombre, est du côté des Chrétiens à forte majorité maronite – le président de la République libanaise sera Chrétien maronite, le président du Conseil Musulman sunnite, celui de la Chambre Musulman chiite, la vice-présidence du Parlement sera confiée aux Grecs orthodoxes, etc. » Et toutes les autres fonctions publiques au sein du Gouvernement et de l'administration seront ainsi réparties **selon le principe de la parité communautaire**.

Vingt ans plus tard, profitant de la débâcle administrative suscitée par la Deuxième Guerre mondiale, le représentant des Maronites des années quarante, **cheikh Béchara el-Khoury**, s'allia aux Anglais et promit au nom de sa communauté de se délester de la tutelle mandataire des Français – qui, de leur part, le lui rendaient assez bien, jugeant ce politicien « servile, indigne et trop flatteur pour lui faire confiance ». Quant à son partenaire, le Numéro 2 du pays (lisez « le deuxième larron du Pacte national »), **Riad bey el-Solh**, le représentant des Sunnites, il promit, lui, de purifier le pays de toute dépendance syrienne. Ce dernier pourtant, sept ans plus tôt seulement, militant alors

pour l'unité syrienne chère à l'émir Fayçal el-Hâchimi, avait soulevé les foules en armes contre les troupes françaises qui voulaient séparer le Liban de la Syrie.

Dans *Guerres secrètes au Liban* d'Annie Laurent et Antoine Basbous, un extrait de cet incident y est rapporté sous la plume du haut-commissaire français et ancien ambassadeur en Chine, **M. Damien de Martel**, dans son rapport officiel du 20 novembre 1936 au Quai d'Orsay :

« Armés de pierres et de gourdins, de poignards et d'armes à feu, **déployant des drapeaux syriens**, les manifestants se ruèrent dans la rue de Basta au milieu des cris et des vociférations : '**À bas l'unité libanaise ! Vive l'unité syrienne... l'Unité avec la Syrie ou le sang !**' Arrivés dans les quartiers chrétiens, les manifestants commencèrent à fracasser les vitrines, à piller les devantures, à s'attaquer aux tramways et aux automobiles... »

L'avenir du pays et de ses habitants se joua donc sur un **pacte oral secret**, non rendu public jusqu'à ce jour, demeuré vague et tout à fait imprécis, n'ayant à l'origine qu'un but : **gouverner à deux !** Pacte qui élimina ipso facto les Druzes et les Chiites, les Grecs orthodoxes et les Grecs catholiques, ainsi que tous les autres Chrétiens du nouveau pays – catholiques, protestants et orthodoxes – de tout rôle important dans le gouvernement. Il ne fut ni imprimé ni publié, ni même rédigé sur papier. **Voté par le Parlement d'alors ?** Bien sûr, car celui-ci avait ses intérêts à le voter, **mais qui ne reçut pas la confirmation du seul juge qui devait trancher : le peuple !** Déjà deux personnes ont bien du mal à s'entendre sur un article précis de loi ; que dire de vingt ou vingt-cinq communautés ligotées dans un pacte brumeux « conclu à l'amiable »

entre deux larrons en foire ? Que dire de trois millions de concitoyens qui n'ont jamais vu ou connu les accords de ce **pacte de cambrioleurs**, et qu'ils sont censés avoir entériné selon le principe de l'autodétermination proclamé par la Société des Nations ? **Cela tient de la magie phénicienne**, pour sûr, car seuls des pirates de cette espèce auraient pu « légitimer un traité inconstitutionnel » pendant plus d'un demi-siècle. Ou bien alors n'est-il pas phénicien du tout, car, à bien y songer, ces héritiers du peuple qui a supposément « inventé l'écriture » n'avaient aucune excuse pour ne pas le mettre par écrit dans la Constitution. Or si le Pacte national libanais reposait jadis sur la **proportion majoritaire** entre les communautés, il fallait le réformer ou alors en déplacer les rôles **une fois que les Chrétiens eurent cessé d'être majoritaires** dans le pays, et **remettre la présidence de la République aux Musulmans sunnites**, selon cette même loi du nombre, **et aujourd'hui aux Chiïtes**, qui sont actuellement (n'en déplaise aux Maronites et aux Sunnites), les plus nombreux dans le pays !

S'il fut inévitable pendant un temps, raison de plus pour s'en débarrasser quand les mesures d'urgence avaient cessé de l'imposer, ou au moins l'amender. **Que dis-je, il fallait lui couper la tête...** Il fallait, au lieu d'en faire un « veau d'or », **l'abattre d'une balle à bout portant dans la tête avant que le mal ne se propage dans tout le pays**, et le jeter aux flammes comme une « vache folle » !

La France mandataire ne pouvait que laisser faire les Libanais, ne la rendons donc pas responsable de nos fautes. D'ailleurs elle avait son excuse. Chaque peuple avait le droit de se donner le gouvernement qui lui convenait le mieux ! Enfin, même si c'est finalement le mandat qui en

proposa l'ébauche et l'imposa dans le fait, avec « l'espoir de le voir modifié toutes les fois que le peuple libanais le jugera à propos », rien ne nous empêchait, rien ne nous empêche encore aujourd'hui, nous les Libanais, de l'amender.

« Le but qu'envisagent la France et la Grande-Bretagne en poursuivant en Orient la guerre déchaînée par l'ambition allemande, c'est **l'affranchissement complet et définitif des peuples** très longtemps opprimés par les Turcs, et **l'établissement de gouvernements et administrations nationaux**, puisant leur autorité dans l'initiative et le libre choix des populations indigènes. [...]

Loin de vouloir imposer aux populations de ces régions telles ou telles institutions, nous n'avons d'autre souci que d'assurer, par notre appui et notre assistance efficace, le fonctionnement normal des gouvernements et des administrations librement choisis. **Assurer une justice impartiale et égale pour tous... et mettre fin aux divisions exploitées par la politique turque !** »

Loin d'avoir, elle, respecté ces principes, nous en avons fait, nous les Libanais, une risée. « Exploiter la division », voilà le mot-clé du système colonial français et anglais. Était-ce un secret ? Si donc cette déclaration franco-britannique du 7 novembre 1918 n'était que démagogie politique, il dépendait de nous tous, nous les Libanais (ensemble les Druzes, les Chrétiens, les Musulmans et les Juifs orientaux de toutes les communautés), il dépendait de nous d'en éliminer calmement l'écharde comme ont essayé de le faire, par amour de la sainte liberté, Fayçal el-Hâchimi depuis la Syrie et Saad Zaghlûl en Égypte – que Dieu élève leurs âmes comme ils

ont élevé l'âme de la Nation arabe ! *On a exploité nos divisions* est le mot du faible ! Essayez donc de mettre la main dans la gueule du lion, ou de voler à une chatte un de ses petits ! Nos futurs dirigeants, épaulés et excités par leur Clergé, n'ont en fait demandé aux Français de libérer nos frontières du joug ottoman que parce qu'ils avaient hâte eux aussi, à leur tour, **d'exploiter librement et en toute indépendance ce sol enfin libre et indépendant.** La France et la Grande-Bretagne ont-elles usé jusqu'à la corde les divisions locales dans leur lutte d'influence dans la région ? Bien sûr que oui ! Le firent-elles pour le meilleur de la région ? Peut-être que non... Et même, peut-on remarquer, le bon exemple d'entente européenne donné par la France et l'Angleterre aux Arabes, ainsi qu'aux autres peuples de la région, n'était certes pas pour les marquer d'une bonne impression de leur passage chez nous.

Mais alors nous fîmes pire !

Pressés de prendre notre indépendance en main – car la France se plaisait trop chez nous – les dignitaires du Pays du Cèdre, pro-syriens fussent-ils ou pro-français, décidèrent d'agir avec et contre les autorités étrangères, et même invitèrent le haut-commissaire français à bien vouloir prendre de longues vacances à leur compte dans la Métropole. Ce fut comme une rébellion générale... un coup d'État de la fureur populaire qui explosa soudain au Liban et en Syrie contre celle qui avait été, depuis le temps des Croisés, notre « Mère bienfaitrice » !

On l'aimait bien la France – et on l'aimera toujours – moi-même je me sens Français de cœur et d'esprit. Comme beaucoup de Libanais francophiles et francophones qui maîtrisent le passé du subjonctif mieux qu'un

membre de l'Académie française, c'est mon pays d'élection... Le mal que ma « seconde patrie » a fait vient purement et simplement du bien qu'on l'a empêchée de faire, nous les Libanais et les Syriens ! Car en politique, puisque nous étions « politiquement assez mûrs pour traiter avec le pouvoir mandataire », le profit social, économique et culturel est une route à deux sens. Or, à bien y réfléchir, ces Occidentaux qui nous ont « exploités » n'avaient qu'un intérêt limité dans nos petits conflits de chapelles : un pays trop divisé ne leur servait à rien. **Peut-être ne devons-nous finalement notre indépendance nationale qu'à notre sottise, toute-puissante et mortelle capacité de haine et de division¹ !** Eh oui, malheureusement, à quelque chose malheur est bon...

L'étiquette d'Arabe collée au nouveau pays froissait messieurs les Maronites (comme on a pu le voir par les déclarations de Mgr Howayek à la Conférence de la Paix). Cette marée montante, provoquée par la chute de l'Empire

1. De même que le Mandat avait le pouvoir de réaliser de grandes choses au Liban et en Syrie, de même dépendait-il de lui d'exploiter égoïstement ce peuple frère de langue, de coutumes et de religion, ainsi que les richesses de son sol à son seul profit. Ce n'est pas le bien que la France a fait (et les marques positives de son passage sont nombreuses au Liban et en Syrie), ni le mal qui fut parfois nécessaire qui comptent, mais les intentions finales derrière ce pouvoir, proche de la Divinité en fait du bonheur et du destin social d'un peuple. Quand un tel peuple a su profiter des qualités de son libérateur, sans avoir été corrompu par ses défauts, ou s'il a appris de son nouveau maître qu'il ne faut rien attendre que de soi, et que la liberté dans la misère est plus digne qu'une vie paisible dans la servitude, il reste redevable à ce Mandataire de l'avoir libéré de sa léthargie.

ottoman les terrifiait, peut-être à juste titre. C'était leur bête noire : on les sentait terrifiés à l'idée de se voir un jour « islamisés » par un État arabe, ou « arabisés » par un gouvernement syrien. Alors que pendant des siècles, les Ottomans eux-mêmes, n'ont pas touché à la religion locale. Il faut bien leur rendre cette justice, tout « barbares et fratricides » qu'ils furent, et bien parce qu'ils l'étaient, les Sultans d'Istanbul eurent l'intelligence de laisser libres toutes les religions, les sectes et les communautés non politisées. D'un autre côté, le mot « Occidental » faisait tout aussi peur aux Musulmans, peut-être également à juste titre, car ils craignaient de « perdre leur identité arabe ». Mais ces derniers, ne risquaient-ils pas davantage sous les Turcs ottomans ?! Bref, escamotant les vrais problèmes qui se posaient à la nation, avec le Pacte national libanais (cette cause de tous nos malheurs actuels, cancer qui ravage tristement le pays depuis la fin de la Première Guerre mondiale), nos deux dirigeants libanais mentionnés plus haut, Béchara el-Khoury et Riad el-Solh, trouvèrent le compromis suivant :

« **Le Liban ne sera ni Occidental ni Arabe, mais Méditerranéen !** Autrement dit : ni les Chrétiens maronites n'essayeront d'imposer leur idéal européen, ni les Musulmans sunnites leur inclination pro-syrienne. »

Ce fut une entente absurde, bancal et criminelle, un jeu de vocabulaire entre deux arrière-pensées cousues de fil blanc, **une fraude nationale qui sera imposée à toute la nation au nom de l'entente communautaire**. Pour tout dire, un cancer mortel qui ne cesse de pousser ses métastases dans les méandres du corps social et menace le Liban de disparition ! Or si la France mandataire n'éleva pas la voix (la première fois en 1937, comme elle aurait dû

le faire sous la présidence d'**Émile Eddé**, et plus tard en 1943 sous celle de **Béchara el-Khoury**), **la Société des Nations** (supposée surveiller le juste déroulement des institutions), ne s'y opposa point, elle aussi, au contraire ! Elle laissa faire la France en dépit de toutes les irrégularités commises par elle contre les Libanais et les Syriens ! Ou bien ce fut une grande hypocrisie de la part de tout le monde, ou bien alors ce fut un complot *officieux* concocté entre la communauté maronite et l'autorité mandataire à l'encontre d'une région à forte majorité musulmane.

Elle aurait été la bienvenue, cette fraude, si, considérant les bonnes intentions qu'on veut bien prêter à l'une ou l'autre partie (puisque'il n'était guère facile de sortir d'une telle impasse à la libanaise où tout le monde voulait son petit morceau de pouvoir), les promesses avaient été tenues quand l'indépendance nationale fut acquise de fait et que le sort du Liban fut entre les mains des Libanais.

Le furent-elles ?

En réalité, une fois l'indépendance acquise, elles ne servirent qu'à appesantir encore plus le joug du faible, à appauvrir davantage le pauvre, à accentuer la misère des classes démunies, à alourdir le fardeau, déjà si lourd de l'opprimé, et à daller de corps sans rêves – et de rêves sans corps – les cimetières !

Quant aux avis des politiciens et diplomates actifs de ce temps-là, notables régionaux et étrangers confondus, on peut les répartir de la sorte :

1.- Ceux qui, à tort ou à raison, confondaient le Liban et la Syrie en un seul Corps politique.

2.- Ceux qui œuvraient à fondre les deux régions en un seul État et à former la Grande-Syrie, le Liban étant à leurs yeux une province syrienne.

3.- Ceux qui réclamaient pour le nouveau Liban une indépendance entière et totale, n'acceptant aucune ingérence à son égard, libre de toute tutelle syrienne ou autre, mais établi sous un gouvernement maronite dans lequel la première magistrature devrait revenir de droit à la communauté maronite.

4.- Les romantiques qui rêvaient d'un Liban établi sur les fondements d'une République démocratique.

5.- Ceux qui conseillaient de fédéraliser le gouvernement du Liban et de la Syrie, en laissant une autonomie totale à la Montagne des Maronites et des Druzes.

6.- Ceux, enfin, qui demeurèrent fidèles à l'idéal arabe syrien de l'émir Fayçal d'Arabie – idéal qui aurait été certainement le mien !

Si en fait l'entente communautaire était difficile, au moins ces mots sublimes « de liberté et d'indépendance totale et absolue » les faisaient enfants d'un même rêve !

Ce fut l'avis des Maronites qui l'emporta.

Conformément au Traité de Versailles et aux anciens accords de Sykes-Picot : la Conférence de San Remo qui s'acheva, rappelons-le, le 25 avril 1920, confia à la France un « mandat sur la Syrie » (le Liban et la Syrie actuels) ; et reconnut à la Grande-Bretagne un « double mandat sur la Palestine et la Mésopotamie ». Alors que naissaient du côté britannique la Palestine, la Transjordanie et l'Irak – une monarchie constitutionnelle composée principalement des trois anciennes provinces ottomanes : Bassorah, Bagdad et Mossoul – la France, elle, découpait sa Syrie en

cinq entités administratives distinctes, dont les quatre premières devaient former plus tard la Syrie d'aujourd'hui :

- 1.- L'État indépendant de Damas.
- 2.- Le Gouvernement d'Alep.
- 3.- Le territoire autonome des Alaouites.
- 4.- Le Djebel Druze.

5.- Et la cinquième, en y annexant le Mont-Liban et les villes côtières conformément aux souhaits émis à la Conférence de la Paix par les Maronites, donna naissance à l'État du Grand-Liban, le Pays du Cèdre actuel, connu depuis les années 1920 sous le nom de République libanaise : Al-Joumhouriya Al-Loubnaniya¹.

En voici les grandes dates à retenir !

Le 1^{er} septembre 1920 : À la Résidence des Pins, siège du haut-commissaire à Beyrouth, le général Henri Gouraud, s'étant fait entouré de l'élite du Clergé et des chefs religieux des grandes communautés libanaises (notamment le patriarche Élias Howayek et le mufti de

1. Une République parlementaire dont le Président, obligatoirement chrétien maronite, est élu par l'Assemblée Nationale (Majlis AL Nuwab ou Chambre des Députés) à la majorité des 2/3, et pour 6 ans. Depuis les accords de Taëf (Arabie Saoudite) de 1989, destinés à mettre fin à la guerre civile, les pouvoirs du Président ont été réduits au profit de son Premier ministre (choisi par lui). Ce dernier doit nécessairement être musulman sunnite et est responsable devant les députés (128 membres élus pour quatre ans au suffrage universel et choisis proportionnellement aux communautés de chaque groupe religieux) ainsi que devant le président de l'Assemblée Nationale, qui, lui, doit être musulman chiite.

Beyrouth, cheikh Moustapha Naja), ainsi que des hauts dignitaires et représentants du pays, proclama au nom de la France **la création de l'État du Grand-Liban**, donnant ainsi une indépendance administrative et politique fantôme à ce Liban artificiel destiné à la guerre civile ! Le reste de la zone française, provisoirement repartagée en cinq petits États autonomes, Damas, Alep, Latakié, Djebel el-Druze et Alexandrette (actuellement partie de la Turquie), subirent le même sort.

Fayçal avait bien prévu ces choses !

Le 26 mai 1926 : Les Français promulguèrent une Constitution au Liban, calquée sur celle de la France, et la « **République libanaise** » est officiellement proclamée par **M. Henry de Jouvenel**¹. Mais le pays entier, ainsi que la Syrie, demeureront soumis à l'autorité civile et militaire du haut-commissaire.

Trois ans plus tard, **le 8 mai 1929** : Une loi constitutionnelle est votée à l'unanimité par le Parlement libanais. Elle porta la durée du « mandat présidentiel à six ans », permettant ainsi au « chef de l'exécutif de choisir ses ministres en dehors du Parlement et de prononcer la dissolution de la Chambre ». **M. Charles Debbas, un Grec orthodoxe**, fut alors figurativement nommé « premier président de la République libanaise ». **Il fut le premier**

1. Journaliste et diplomate, Henry de Jouvenel fut nommé haut-commissaire au Levant en 1925, en remplacement du général Maurice Sarrail. Il fut surtout connu dans le cercle diplomatique pour avoir été l'ancien collaborateur au « Matin » et ex-mari de la célèbre romancière Colette.

et dernier président libanais à avoir été de rite grec orthodoxe... mais c'est toujours la France qui règne au Liban et en Syrie, ou plutôt qui gouverne.

Le 2 janvier 1934 : Quatre mois à peine avant la fin du terme de son mandat officiel, M. Charles Debbas présenta sa démission. Appelé à le remplacer par le haut-commissaire Damien de Martel, **M. Habib Pacha El-Saad accède à la présidence** – de rite **maronite et ancien gouverneur de la Montagne**, ce dernier avait, en 1920, prêté serment de fidélité à Hussein Ibn Ali, le père de Fayçal. El-Saad désignera à son tour le **Docteur Ayoub Tabet – de rite protestant – comme secrétaire d'État**. **Le 3 janvier 1936, M. Émile Eddé, un Chrétien maronite et ancien élève des Jésuites**, est élu président de la République par la Chambre – une Assemblée constituée de dix-huit députés, élus par le peuple le 28 janvier 1934, et présidée par l'ancien président démissionnaire, M. Charles Debbas.

Le 7 mars 1936 : Les troupes allemandes violent le Traité de Versailles et réoccupent la Rhénanie.

Le 1^{er} septembre 1939 : La Pologne est envahie conjointement par les Allemands et les Russes, c'est la Deuxième Guerre mondiale.

La France de Vichy décide, ou plutôt « promet de mettre fin au mandat selon les traités » signés moins de deux ans plus tôt avec le Liban. **Début 1942**, alors que les horreurs de la guerre et les massacres civils sont à leur apogée en Europe, **deux France ennemies, venues à l'origine pacifier la région**, s'affrontent au Levant dans une guerre fratricide atroce ; les événements s'accélèrent.

Décembre 1943 : Le gouvernement mandataire de la « France Libre » annonce – pour la énième fois déjà – l'entrée en vigueur de **l'indépendance de la République libanaise**. Mais les soulèvements au Liban contre le régime d'occupation français et les affrontements militaires avec les Syriens continuent. Ce ne sera qu'en **avril 1946** seulement que **le dernier soldat français quittera la Syrie**, et huit mois plus tard, en **décembre 1946, le Liban proprement dit**. Même si finalement elles avaient échoué dans leurs aspirations globales – dans un temps où, refoulé par le nationalisme, **le colonialisme militaire commençait à battre en retraite**, – les forces du mandat français réalisaient plus ou moins les buts suivants :

Consolider les intérêts politiques et économiques de la France au Proche et au Moyen-Orient.

Affaiblir l'influence britannique dans la région.

Imposer le Liban chrétien de son choix et « garantir la sécurité des Maronites dans une région à forte majorité musulmane ».

Enfin et surtout : en réprimant les intérêts de la gauche musulmane syrienne, la France éteignit, au nom du droit des peuples à se gouverner eux même, « le rêve historique » des partisans du Royaume d'Arabie (ou de la Grande-Syrie) projeté par Hussein el-Hâchimi, le chérif de la Mecque et roi du Hedjaz. Plus qu'une faute politique, un crime impardonnable commis non seulement contre « l'unité fondamentale du peuple arabe » et la paix dans la région, mais aussi et surtout contre les Libanais eux-mêmes qui n'ont pas fini d'en payer le prix !

Ainsi naquit sous le mandat, au cœur de la Syrie française, ce beau pays du Proche-Orient que nous avons

tous aimé et pleuré ensemble : **ce beau Liban chanté par les prophètes hébreux** et notamment par Moïse, dans son immortel « Cantique de cygne ». Or deux choses sont patentées : **Qui dit rétablissement de l'État d'Israël en Palestine**, ou fin de la diaspora et retour des Juifs au pays de Canaan, **dit aussi l'avènement du Messie**. Et qui dit le retour du Messie, **dit ipso facto le Liban**.

Un pays, s'en étonnera peut-être un jour l'Histoire, qui n'a existé – telle une étoile filante qui traverse le ciel en un instant avant de disparaître à jamais ! – que pour un prophète et le temps d'un prophète.

Un petit coin de rivage méditerranéen entouré de montagnes où pousse le Cèdre biblique chanté par les prophètes David et son fils Salomon, un ancien conflit communautaire qui remonte au XIX^e siècle, une histoire mal réglée entre Druzes et Maronites ayant chacun des liens solides avec la France et l'Angleterre, la chute de l'Empire ottoman et le démembrement de ses provinces orientales en petits États autonomes, le Traité de Versailles, San Remo, la Révolution russe d'Octobre 1917, une Europe bipolaire, l'idéologie de Thomas Woodrow Wilson et sa paralysie au moment même où tout allait se décider sur la « question d'Orient », un certain général Gouraud, l'exil de l'émir Fayçal d'Arabie après sa défaite héroïque après « yaoum Mayssaloun », et d'autres éléments impondérables, incalculables (et dont il nous est à présent difficile d'en mesurer l'importance et la portée), donnèrent naissance à ce Liban qui survécut trente pauvres, rapides et belles années inoubliables, afin que s'accomplissent ces deux paroles de l'Écriture :

« **La gloire du Liban** lui sera donnée, la magni-

ficence du Carmel et de Saron. Ils verront la gloire de l'Éternel, la magnificence de notre Dieu.¹ »

« Encore un peu de temps, et **le Liban se changera en verger**, et le verger sera considéré comme une forêt. En ce jour-là, **les sourds entendront les paroles du livre** ; et, délivrés de l'obscurité et des ténèbres, les aveugles verront. Les malheureux se réjouiront de plus en plus en l'Éternel, et les pauvres feront du Saint d'Israël le sujet de leur allégresse. Car le violent ne sera plus, le moqueur aura fini, et tous ceux qui veillaient pour l'iniquité seront exterminés ; ceux qui condamnaient les autres en justice, tendaient des pièges à celui qui défendait sa cause à la porte, et violaient par la fraude les droits de l'innocent.² »

Ces paroles du Livre sur le Liban – un Liban prophétique – que le Temps n'a pas effacées, ainsi que tant d'autres prophéties émaillant la Bible et les Écritures Saintes, furent mises sur parchemins quand l'Empire ottoman, le général Gouraud, la Révolution russe, la France, l'Europe, le Liban et l'émir Fayçal el-Hâchimi n'étaient encore qu'un rêve endormi dans les gènes ténébreux de l'imprévisible Histoire.

1. La Sainte Bible, Ancien et Nouveau Testament traduits sur les textes originaux hébreux et grecs par Louis Segond : Isaïe : 35, 2.

2. Ibidem : Isaïe : 29, 17-21.

Le Liban né de la Capitulation de Moudros et du Traité de Lausanne

LE LIBAN, né de la guerre de Quatorze, semble receler un secret biblique aussi fascinant par son amour que terrifiant par sa justice :

« Avec des chants d'allégresse et des cris de triomphes, la gloire du Liban lui sera donnée, la magnificence du Carmel et de Saron. Ils verront la gloire du Seigneur, la magnificence de notre Dieu.¹ »

« Liban, ouvre tes portes et que le feu dévore tes cèdres ! Gémissiez, ô cyprès, car le cèdre est tombé, et les arbres puissants qui s'élevaient sont détruits.² »

Amour divin, gloire, sentiments haineux, miracles, céleste colère, malédictions, allégresse, poèmes d'amour, majesté, pleurs et gémissements, paradis et deuil... Tout se

1. La Bible : Ésaïe : 35, 2

2. La Bible : Zacharie : 11, 1-3

mêle et se confond : la vie et la mort, Dieu et le néant, dans une série de prophéties sur le Bien-Aimé annonçant sa venue au Liban. Tout un « roman d'amour divin humain » aux accents qui ne laissent pas de nous surprendre et dont la naissance et l'agrandissement des frontières devaient coïncider avec la venue d'un grand prophète – et que seul à mon avis, le Daheshisme explique ! Un Liban comparé à un « verger » s'épanouissant en « forêt », une forêt bienheureuse dont **l'expansion annonce des temps messianiques bénis**. « Encore un peu de temps, dit Ésaï, et **le Liban se changera en verger**, et le verger sera considéré **comme une forêt**. En ce jour-là, **les sourds entendront les paroles du livre** ; et, délivrés de l'obscurité et des ténèbres, **les yeux des aveugles verront**. Les malheureux se réjouiront de plus en plus en l'Éternel, et les pauvres feront du Saint d'Israël le sujet de leur allégresse. »

Écoutons cet autre passage d'Ézéchiel :

« **J'ai rendu le Liban triste à cause de lui...** Par le bruit de sa chute, **j'ai fait trembler les nations**.¹ »

1. La Bible : Ézéchiel : 31, 15-16. **Une des prophéties les plus extraordinaires touchant le Liban** : « Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Le jour où il est descendu dans le séjour des morts, j'ai répandu le deuil, j'ai couvert l'abîme à cause de lui, et j'en ai retenu les fleuves ; les grandes eaux ont été arrêtées ; **j'ai rendu le Liban triste à cause de lui**, et tous les arbres des champs ont été desséchés. **Par le bruit de sa chute, j'ai fait trembler les nations**. Quand je l'ai fait précipiter dans le séjour des morts, tous les arbres d'Éden ont été consolés dans les profondeurs de la terre, **les plus beaux et les meilleurs du Liban, tous arrosés par les eaux, eux aussi sont descendus avec lui dans le séjour des morts**. »

Voilà ce que nous promet ce Liban s'il faut écouter toutes les prophéties le concernant.

Point d'amour sans justice !

Aussi peut-on facilement comparer ce Liban né de la capitulation de Moudros et du Traité de Lausanne, une fois que le récit de la Mission Daheshiste sera mis à jour, à une sorte de Jean-Baptiste (annonciateur des temps messianiques) décapité par Hérode : son Gouvernement des années quarante ! « Pourquoi donc les scribes disent-ils que le prophète Élie doit venir d'abord ? » demandèrent les disciples à Jésus, faisant allusion à la prophétie de Malachie touchant l'avènement du Christ. Il leur répondit : « Oui, le prophète Élie doit venir et rétablir toutes choses, mais je vous dis qu'Élie est déjà venu et, au lieu de le reconnaître, ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu. De même le Fils de l'homme souffrira de leur part. » Et Matthieu d'éclaircir ce dogme fondamental du Christianisme primitif, hélas, relégué aux oubliettes des grands dogmes chrétiens, la métempsycose :

« Alors les disciples comprirent qu'il leur parlait de Jean Baptiste.¹ »

Ce Liban devait naître d'abord : une sorte d'Élie annonçant le Christ.

Il existe un rapport indissoluble de cause à effet entre le crime d'un gouvernement et ses conséquences à long terme sur la nation. Quelle que soit la victime, grand réfor-

1. L'Évangile selon Matthieu : 17, 10-13

mateur ou simple clochard : l'avenir nous le fait payer ! Le Gouvernement libanais des années quarante, en d'autres termes le président de la République libanaise, cheikh Béchara el-Khoury (premier président du Liban indépendant), piétinant la Constitution et ignorant tous les signes avant-coureurs de l'avènement messianique, leva l'épée de la Justice sur le prophète du Pays du Cèdre, le 28 août 1944, et l'abattit (comprenez celui qui lit), sur le cou du pays le 13 avril 1975 : commencement des atrocités de la géhenne civile qui a ravagé, et continue aujourd'hui encore de ravager le Liban...

« Voyez-vous tout cela ? En vérité je vous le dis, il ne restera pas pierre sur pierre qui ne soit renversée.¹ »

35 ans environ après la mort de Jésus sur le Golgotha – injustement crucifié alors qu'il avait à peine trente-trois ans, – la cité de David fut entièrement dévastée par Titus, et tous ses enfants détruits au milieu d'elle. 35 ans environ après l'attentat infâme du Gouvernement libanais commis contre Dahesh – alors qu'il avait à peine trente-trois ans, – largement connu au Liban et dans tous les pays arabes pour ses prodiges et ses enseignements : le Liban subit le même sort que la Ville sainte.

1975 égale 70, année de la destruction de la ville de Jérusalem et de la dispersion du peuple juif !

Voilà ce que l'histoire de la vie et des œuvres merveilleuses de Salim Moussa El-Achi, ce rejeton d'Échaya, devançant le jugement de l'Histoire, mettra en plein jour,

1. L'Évangile selon Matthieu : 24, 2

démontrant facilement que la ville de Beyrouth est « la Nouvelle Jérusalem » décrite par le disciple Jean : berceau de la Prophétie des Temps Modernes ! D'ailleurs, dans son Apocalypse, décrivant le Christ qui doit venir à la fin des temps, Jean dit bien que « **ses pieds seront fondus dans du bronze purifié au Liban¹** ». Ceci dit, et dit en toute franchise de plume que tout écrivain doit à ses lecteurs, le Pays du Cèdre architecturé par Clemenceau et Gouraud en 1920, tout à l'exemple de la ville de Nazareth, alors bourgade ignorée de l'Ancien Testament, mais à qui Dieu accorda un privilège envié par les nations, s'impose autrement à notre attention grâce à son rôle messianique, aussi fascinant que terrifiant dans ses concordances avec l'histoire des Temps Modernes. Comme si ce petit pays de l'Orient des Mille et Une Nuits n'a existé que pour Dahesh et par Dahesh – pour sa Mission céleste et à cause d'elle, – le jour où l'enfant Salim mit les pieds à Beyrouth pour la première fois en 1914. Date qui coïncide curieusement avec les accords secrets de Sykes-Picot conclus entre la France et la Grande-Bretagne sur le partage des provinces arabes de l'Empire ottoman... Telle est ma conviction personnelle et la contredite qui veut, alors que cette ville n'était encore libanaise que dans les gènes de son destin.

Tout indique que ce petit pays n'a poussé et fleuri que pour servir de berceau à sa gloire, et malheureusement de croix de rachat, autant que possible se peut un rachat.

1. L'Apocalypse de St. Jean : 1, 15. (Dans son texte original rédigé en grec vers l'an 95, Jean emploie bien le mot « Chalkos-Libanos ». Un mot que tous les traducteurs de la Bible, ne comprenant pas le sens de ce mot, ont omis de leurs textes.)

Mais tel le Christianisme du temps de Tibère, tel le Daheshisme aujourd'hui, révolutionnant le monde intellectuel et religieux à pas de colombe, alors que le monde ne peut deviner son rôle universel.

Avec le Caire et Damas, Beyrouth composait l'un des trois cœurs magiques, culturels, bancaires et commerciaux de l'ensemble de la région arabe. Les trois soleils autour desquels périphéraient les planètes influentes des deux Mondes oriental et occidental ! Là se croisaient la route des caravanes et les chemins culturels et marchands de Damas, d'Alep, de Bagdad et de Palmyre, les droits et les intérêts politiques en jeu de la Mésopotamie et du golfe Persique, autant que la ville d'Istanbul du temps de l'Empire des sultans califes.

Notre conviction surtout (nous, les témoins de sa Vérité) est que Beyrouth, la capitale du Cèdre, ne devint libanaise qu'afin que fut accompli ce qui fut prédit dans les Saintes Écritures touchant le Prophète Bien-Aimé, notamment par le prophète Ésaïe, son aïeul éponyme. Car c'est dans la ville de Beyrouth, arabe sunnite, et syrienne à l'origine, que germa le berceau miraculeux du Message Daheshiste. C'est au cœur de cette ville sainte, aujourd'hui déchirée par les atrocités de la guerre civile, que le courant daheshiste creusa son lit nourricier vers la Nouvelle Jérusalem de Saint-Jean, rajeunissant de fleurs merveilleuses les prodiges et les enseignements de Jésus, désormais à notre avis inséparable du nom de Dahesh.

Le Pacte National libanais

Ni l'habit fait le moine ni la religion le Président

QUAND LA ROUE tourna en sa faveur, d'opprimé le Clergé maronite devint l'opresseur des minorités, oubliant que d'autres communautés avaient droit à la même liberté de pensée et d'action. La France mandataire essaya de laïciser un tant soit peu le gouvernement sur les bases de la démocratie occidentale, mais vite déposa les armes...

C'était jouer avec le feu.

Il aurait fallu recommencer la Révolution française, dans une région qu'elle est venue apaiser.

« Les peuples chrétiens d'Orient sont semblables à une rose au milieu des ronces. »

Un Pape du siècle passé a dit cette gentillesse. En faisant cette déclaration il entendait les sujets ottomans arabes et musulmans. En réalité, c'est le Clergé lui-même qui en était les ronces, car il n'est de pires ronces tant pour soi que pour les autres, que le racisme et le fanatisme ! Ne pouvant consolider sa politique occidentale au Moyen-Orient sans la bonne volonté du Patriarcat maronite, la France dut compter avec l'esprit oligarchique et tribal de

la région : féodal ! N'est-ce pas étonnant que le premier diplomate chargé de parler au nom des communautés du futur Liban (Conférence de la Paix), fut le Patriarche maronite Éliyas Howayek, lequel revendiqua l'indépendance au nom de toutes les populations des villes à majorité sunnite et des campagnes chiites, celles des cantons druzes, grecs orthodoxes et catholiques, sans distinction, dit-il, de rite, de race ou de confession. N'est-ce pas preuve que son pouvoir politique était bien ancré au cœur de l'État. Que d'émeutes la France aurait eu sur les bras, si ces malheureux citoyens, devenus subitement frères et sœurs d'un même destin, avaient soupçonné le despotisme qui se tramait en toile de fond contre leurs droits à l'autodétermination stipulé dans le Pacte des Nations.

Tout indiquait, et bien dès le commencement, que le Pacte National qui allait progressivement s'imposer au Liban, et devenir inamovible à partir de 1943, n'était qu'une imposture oligarchique aux fruits empoisonnés. La preuve ! Ce Pacte jamais ne fut inséré dans la Constitution pour être ratifié ou amendé par le Parlement.

Ni l'habit ne fait le moine ni la religion le Président... Quoiqu'il en soit, l'Affaire Dahesh confirme cette règle, le pays était non seulement gouverné par l'Église, mais par une Église bien abusive.

Je laisse la parole à Marie Hadad.

**Testament historique de Marie Hadad
(Extrait)**

[Le Clergé maronite] a cherché par tous les moyens pros- crits par la loi à mettre obstacle au progrès de la vérité daheshiste au Liban, redoutable à son autorité. Il a dans ce but calomnié nos principes dans la presse et, du haut de la chaire dans ses églises, altéré nos enseignements par des sermons trompeurs.

Non seulement il diffama nos valeurs et nous accusa de corrompre les esprits, il encouragea les autorités civiles contre notre Maître dans le but de l'exiler sans procès équitable alors que l'exil des citoyens, même dans un cas absolument grave touchant la sécurité nationale, est expressément proscriit par la Loi.

Le Clergé était bien placé pour savoir que les enquêtes menées contre le Docteur Dahesh – où pas une seule fois ne lui fut indiqué un seul chef d'accusation – avaient toutes abouti à un *non-lieu* ! Elles ont surtout confirmé que « ses expériences spirituelles » ne pouvaient avoir d'explication humaine possible, ni une source terrestre accessible, quel que soit le degré de science acquis par l'homme. Selon les propres conclusions de la police secrète, « elles tendent à la confirmation de la foi en un monde invisible ». Autrement dit Dieu, le Christ et Ses prophètes.

Usant de faux témoignages, il [le Clergé maronite] a cherché à forcer sa volonté sur nos juges. N'était-ce la

sainte Providence qui protège le Docteur Dahesh, sa force de caractère dans l'adversité, nous serions tous devenus une proie facile dès le commencement.

Il a violé tous nos droits, pillé sa liberté, et défiguré nos principes – se drapant du nom de Jésus pour accomplir l'œuvre la plus cruelle depuis les temps barbares de l'Inquisition.

Il a tissé autour de nous une toile de cruautés dont on chercherait en vain un exemple aussi effrayant dans les siècles sombres... **En vérité, il a couronné le front du Docteur Dahesh de la deuxième couronne d'épines, la seule que jamais homme après Jésus méritât si glorieusement.**

Depuis que la persécution a essayé de nous assujettir et étouffer sous son étau, sans répit nous nous sommes adressé à la conscience impartiale des hauts responsables, réitérant nos demandes au nom des Droits de l'Homme. Et pas une fois nous ne heurtâmes ou blessâmes quelqu'un en parole ou en médisance, usant de patience et de politesse envers tous, écrivant à chacun d'eux dans les termes les plus respectueux, grand ou petit, ami ou ennemi, les prévenant de la responsabilité d'une telle violation devant la loi. Nous sommes des hommes et des femmes que jamais l'adversité ou la fortune n'ont vu injustes, tyrans ou discourtois. Mais se taire plus longtemps serait une pure lâcheté de notre part... Juges ? magistrats ? députés ? ministres ? la presse ? Pas un ne bougea le doigt pour plaider notre cause, hormis une poignée de braves qui firent de leur mieux, hélas inutilement. Plaider notre cause ? au contraire ! on nous mit du vinaigre sur la blessure comme jamais barbare ne l'aurait fait. Ainsi

aidèrent-ils la tyrannie à s'imposer et à consommer l'injustice en attendant qu'un jour eux aussi, à leur tour, en soient la victime.

Malgré le fiel qui nous fut donné à boire, nous n'avons jamais cessé de les considérer comme nos frères et nos sœurs. Prenant à témoin la longue expérience des siècles, nous leur rappelions le danger social derrière tout abus de pouvoir commis sur n'importe quel citoyen, quelle que soit sa religion, quel que soit son Dieu, quel que soit le tort dont il est accusé ; les exhortant à réfléchir, proposant l'ouverture de notre procès, jetant devant leur cœur la preuve sublime de notre innocence, que l'enseignement du Docteur Dahesh était destiné à être pour eux une mine d'amour et de progrès, non de conflit et de haine (comme chacun doit l'être à chacun), que notre religion ne prêche que la fraternité et le pardon, prenant Dieu à témoin que notre idéal n'était que la liberté dans le respect de la loi, que nous avions droit nous aussi, comme tout le monde, à la liberté de vivre, de penser, d'agir et de nous exprimer selon ses valeurs. Enfin leur disions-nous :

Vous cherchez en vain à nous vaincre, car il existe un Dieu au Ciel qui n'oublie pas l'opprimé ! que l'injustice – même si elle échappe un temps au tribunal humain – ne pourra se soustraire à la justice du Maître Suprême des Temps, que l'abus est un cheval aveugle et sauvage qui finit par se jeter lui et son cavalier dans les précipices du regret ! que **l'oppression ne conduira le Liban qu'au désastre... ligne d'arrivée du tyran et de la tyrannie !**

*